

## CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Séance du 28 Mai 2024.

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, le 28 Mai 2024 à 18 Heures 30, selon convocation du 16 Mai 2024, sous la présidence de M. Alain JOUANNY, Maire.

Présents : JOUANNY Alain, DELPEUCH Dominique, DRU Marie-Louise, MAILLASSON Amédée, LE GALL Jacky, PINARDON Monique, TROMPEAU Séverine, LABARRE Nathalie, BELLARBRE Marlène, PEYRAT Marie-Christine, QUERAUD Michel.

Absents excusés : GRIFFON Bernard, GAGNEUX Jérôme.

Absents : WERKOFF Julia, BOUYAT Quentin.

Pouvoirs de : Bernard GRIFFON pour Amédée MAILLASSON

Le Quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Secrétaire de séance : LABARRE Nathalie.

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal du 3 Avril 2024
- 2 – Régularisation des conventions de mise à disposition entre ENEDIS et la Commune
- 3 – Acquisition des châtaigniers « PetitJean »
- 4 – Tiers-lieu : tarifs de location + Conventions
- 5 – Demande d'achat d'une bande du terrain AUBRUN-BOSSARD
- 6 - Questions diverses

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal accepte d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la location des tables rondes et des chaises de la Maison des Loisirs.

Adopté à l'unanimité.

### 1 – Approbation du PV du 3 Avril 2024

2 CONTRE – 10 POUR.

### 2- Régularisation des conventions de mise à disposition entre ENEDIS et la Commune

Monsieur JOUANNY informe le Conseil Municipal que suite aux travaux d'enfouissement des réseaux dans le bourg de la commune et suite à l'installation de deux transformateurs (Rue du Stade et Rue du Docteur Ferdinand Renault), ENEDIS va verser la somme totale de 20 € par poste et que pour cela il faut signer les conventions.

Adopté à l'unanimité.

### 3- Acquisition des châtaigniers « Petit-Jean »

Monsieur JOUANNY informe le Conseil Municipal que la famille de Monsieur Jean PITHON, décédé il y a deux ans, propose de céder à la commune le terrain des châtaigniers « Petit-Jean ».

Monsieur QUERAUD demande si la famille a consulté l'agriculteur et si celui-ci est d'accord.

Madame TROMPEAU trouve que c'est bien de l'acquérir pour l'entretien.

Monsieur QUERAUD aurait aimé savoir combien la famille vend le terrain afin de faire le ratio.

Monsieur JOUANNY dit qu'à Piègut le prix de l'hectare est de 6 000 € et propose 3 € le m<sup>2</sup> et tous les frais afférents.

Adopté à l'unanimité.

#### **4- Tiers-lieu : tarifs de location + Conventions**

Madame DELPEUCH présente :

- les conditions générales d'utilisation du tiers-lieu (tarifs de location, tarifs copies, accès aux locaux, règles de fonctionnement, règles de sécurité, accès internet...)
- la convention à signer entre le Maire et l'utilisateur (salle louée, durée, prix, assurances...)
- le contrat de prestation de services pour la salle de formation et les bureaux.

Madame LABARRE demande ce que Madame CHABANI va gérer.

Madame DELPEUCH répond que Madame CHABANI va gérer la partie formation, coworking et la location. Les factures seront établies par la Commune. L'association va gérer la première salle à l'entrée. Elle ajoute que la CAF a accordé l'agrément espace de vie sociale permettant de recruter une personne.

Madame LABARRE demande ce qu'il en est pour le ménage.

Monsieur JOUANNY dit qu'il faut prévoir un forfait ménage.

Madame DELPEUCH précise que le ménage est compris dans le prix de location sauf dans l'espace de coworking.

Monsieur JOUANNY préférerait ne pas employer de nouvelle personne pour le ménage..

Monsieur JOUANNY fait voter les documents.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur JOUANNY informe le Conseil Municipal que la caution ménage à la Maison des Loisirs est de 100 € et propose 50 €.

Madame DELPEUCH propose 50 € pour les bureaux et la cuisine.

Monsieur LE GALL dit qu'il faut que l'office de la Maison des Loisirs soit propre quand la salle est louée.

Madame LABARRE propose de retirer la clé de l'office se trouvant dans la Maison des Loisirs.

Monsieur JOUANNY propose de voter une caution ménage de 50 € restituée si le ménage est fait.

Madame DELPEUCH explique qu'actuellement une dame loue la salle verte au moins 8 semaines par an pour environ 150 € par semaine. Elle propose de faire un tarif pour les utilisateurs habituels louant plus de 5 semaines par an à 300 € la semaine (au lieu de 440 €) sachant que les services proposés seront meilleurs que ceux de la salle verte.

Madame LABARRE dit que le tarif double par rapport à la salle verte.

Monsieur JOUANNY et Madame DELPEUCH répondent que les services seront meilleurs.

Madame BELLARBRE demande comment on saura pour les 5 semaines de réservation par an.

Monsieur JOUANNY et Madame DELPEUCH répondent que le tarif est pour les personnes qui réservent leurs dates à l'année en une fois.

Monsieur MAILLASSON propose 200 €.

Monsieur JOUANNY demande d'appliquer un tarif spécial pour les financeurs (Etat, Département CAF...)

Madame LABARRE propose que le tarif soit le même que pour les utilisateurs habituels louant plus de 5 semaines.

Madame DELPEUCH explique que les tarifs proposés sont établis selon les tarifs appliqués par les tiers-lieu aux alentours.

Monsieur JOUANNY propose de voter le prix de location de la salle de réunion :

- pour les utilisateurs habituels louant plus de 5 semaines par an, un tarif de 300 € par semaine.
- pour les financeurs la gratuité pour une soirée, une demi-journée ou une journée et un tarif de 300 € par semaine.

Madame BELLARBRE demande quel prix sera appliqué pour une personne louant une journée plus de 30 fois par an.

Madame DELPEUCH précise qu'il s'agit d'un essai et que selon les retours il est possible de revoir et revoter les tarifs.

1 CONTRE – 11 POUR

Madame PEYRAT vote contre par rapport au tarif de 300 € par semaine pour les utilisateurs habituels louant plus de 5 semaines par an et principalement Madame BONNEAU.

Monsieur JOUANNY précise qu'il s'agit d'une professionnelle qui fait payer les formations qu'elle dispense.

#### **5 – Demande d'achat d'une bande du terrain AUBRUN-BOSSARD**

*Madame DELPEUCH étant concernée par l'objet de cette délibération, ne prend pas part au débat et quitte la salle.*

Monsieur JOUANNY informe le Conseil Municipal que Monsieur et Madame DELPEUCH souhaitent acquérir une bande du terrain cadastré Section Z n° 1546 jouxtant leur propriété.

Madame BELLARBRE demande pour la clôture.

Monsieur JOUANNY répond que tous les frais seront supportés par Monsieur et Madame DELPEUCH. Il propose de fixer le prix à 3 €.

Madame PEYRAT dit que pour le prix de la parcelle des châtaigniers est particulier, car il a une valeur patrimoniale et propose de revenir au prix habituel pour cette parcelle.

Monsieur JOUANNY propose de fixer le prix à 2.50 €.

Adopté à l'unanimité.

#### **6- Location des tables rondes et des chaises de la Maison des Loisirs**

*Mme BELLARBRE étant concernée par l'objet de cette délibération, ne prend pas part au débat et quitte la salle.*

Monsieur JOUANNY informe le Conseil Municipal que Madame BELLARBRE souhaiterait louer des tables rondes de la Maison des Loisirs. Il précise que jusqu'à maintenant seules les tables pliantes et les bancs sont proposés à la location des particuliers.

Monsieur JOUANNY propose de fixer le prix de la caution par table et par chaise au prix du neuf actuel.

Madame LABARRE dit que le transport des tables va être compliqué.

Monsieur JOUANNY propose de mettre les tables rondes à la location.

8 POUR – 4 CONTRE

Monsieur JOUANNY propose une caution de 150 € par table.

11 POUR – 1 CONTRE

Monsieur QUERAUD dit que si les locations se passent mal il suffira d'arrêter de louer les tables et les chaises.

Monsieur JOUANNY propose de fixer le prix de location d'une table à 10 €.

8 POUR – 4 CONTRE

Monsieur MAILLASSON dit qu'il serait bien de louer en lot. Par exemple une table et 8 chaises.

Monsieur JOUANNY propose de mettre les chaises à la location.

8 POUR – 4 CONTRE

Monsieur JOUANNY propose une caution de 40 € par chaise.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur JOUANNY propose de fixer le prix de location à 1 € la chaise.

Adopté à l'unanimité.

Fin de la séance à 19h40

Le Maire,

A. JOUANNY

La secrétaire de séance,

N. LABARRE

*Labarre*